

FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Références réglementaires

Accident :
Articles L4121-1 et L4121-2 du Code du Travail.

Secours :
Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 DU Code du Travail.

SST :
Document de référence INRS.

Pré-requis

Aucun.

Durée

Formation initiale :
12 heures minimum pour 10 candidats

Cas particuliers :
Au delà de 10 personnes, la formation est prolongée d'une heure par participant supplémentaire, jusqu'à concurrence de 14 participants maximum.
Le cas échéant, ajouter le traitement des risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Périodicité

recyclage tous les 24 mois.

Nombre de participants

4 à 10
(la formation ne peut pas avoir lieu à moins de 4 participants).

Conditions matérielles

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou tableau effaçable,
Sol propre et suffisamment spacieux pour les exercices pratiques.

PUBLIC VISE

Personnel devant connaître les gestes de premier secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le code du travail.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité au travail.

QUALIFICATIONS

Certificat SST délivré à l'issue de l'épreuve certificative (si le candidat a satisfait aux exigences de celle-ci), valable 24 mois.
Pour rester valable à l'issue des 24 mois, le titulaire du SST devra suivre une formation de Maintien et Actualisation des Compétences de SST (MAC SST)

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques

Le rôle du SST dans la santé et la sécurité au travail
Les conduites à tenir face à une situation d'accident :

- Protéger,
- Examiner,
- Faire alerter,
- Secourir.

Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse

- Prévenir l'accident du travail
- Informer sa hiérarchie

Enseignements pratiques

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation d'accidents du travail simulés.

Note

Cette formation doit être réalisée par un formateur d'un organisme habilité par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).